

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Flash janvier 2021

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

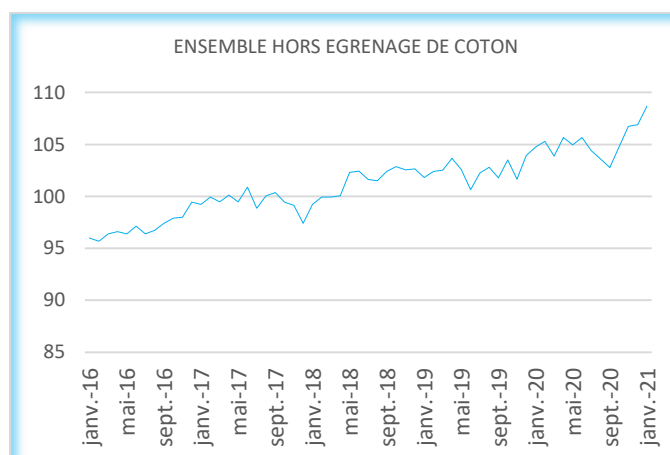
Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'est pas encore effectué ; les analyses sont faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 80,6%.

Une augmentation des prix de la production industrielle

L'activité industrielle est marquée, au mois de janvier 2021, par un relèvement de 3,8% des prix de production comparativement à ceux du mois correspondant de l'année précédente. Cette évolution est notamment imputable à la hausse des prix des produits de la métallurgie et de fonderie, des produits chimiques ainsi que celle des prix des produits des industries extractives et agro-alimentaires. Toutefois, la baisse des prix du cuir travaillé et d'articles de voyage et celle des prix des produits du raffinage et de la cokéfaction a atténué cette hausse. Les prix de l'électricité, eau et gaz, des produits électroniques et informatiques, du papier et du carton ainsi que ceux des industries environnementales n'ont pas connu de variations sensibles sur la période.

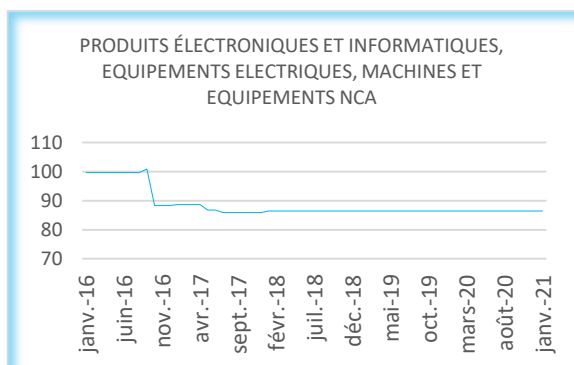
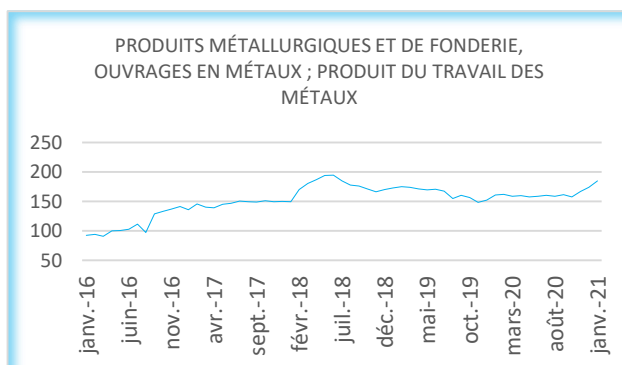
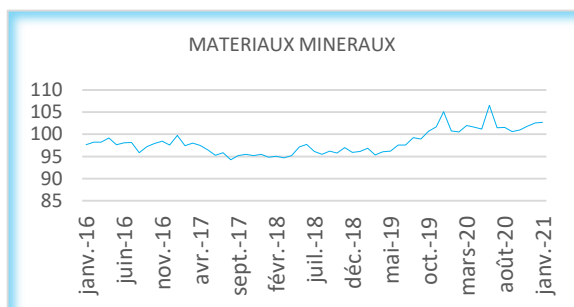
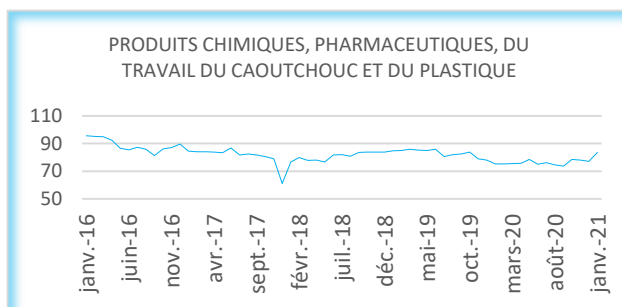
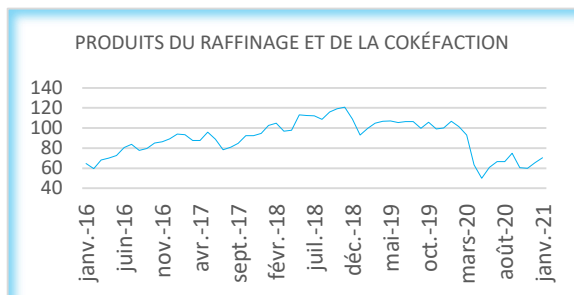
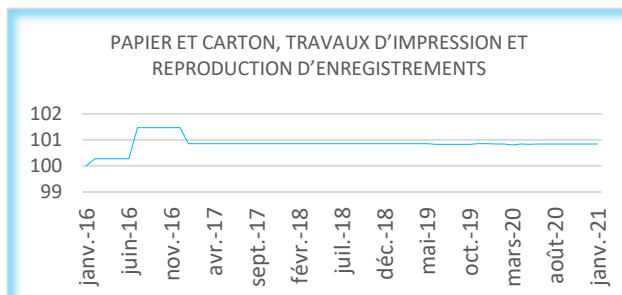
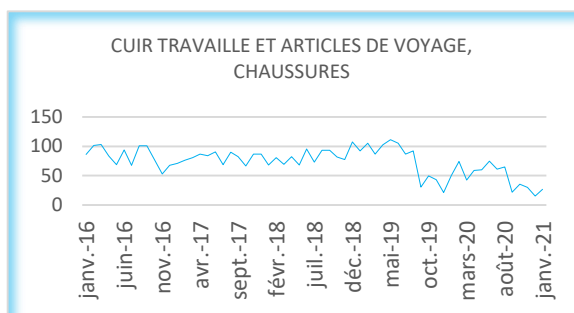
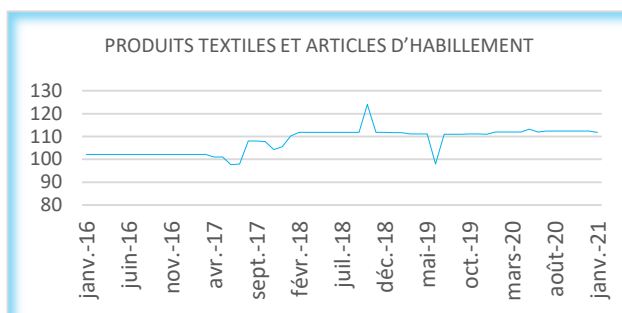
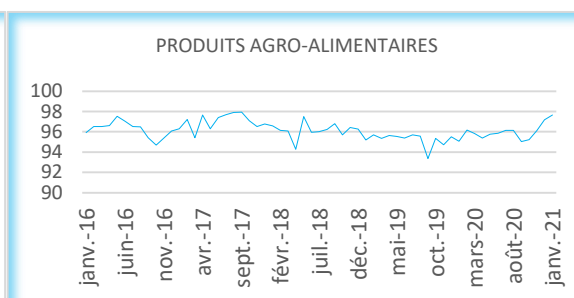
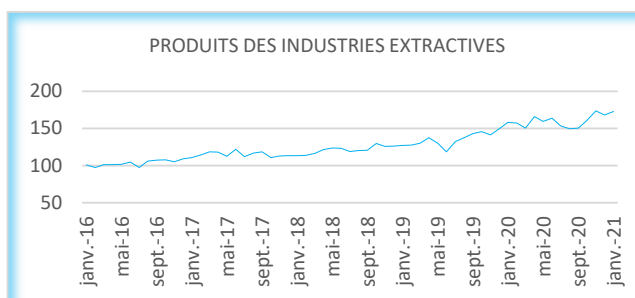
Les prix de l'égrenage de coton ont diminué de 9,2% en variation annuelle.

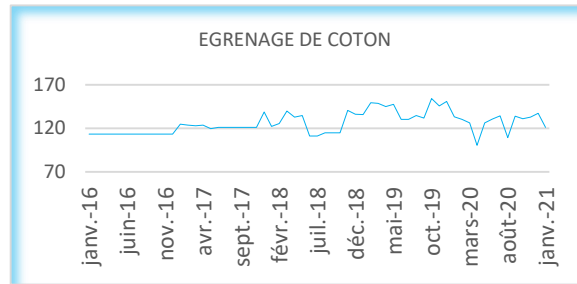
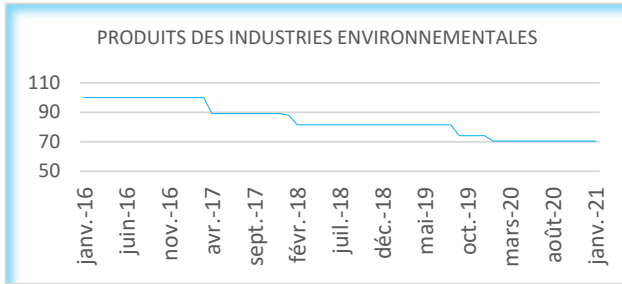
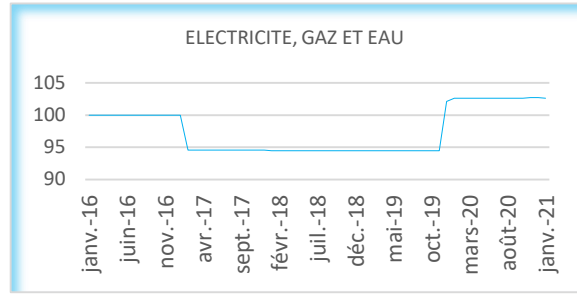
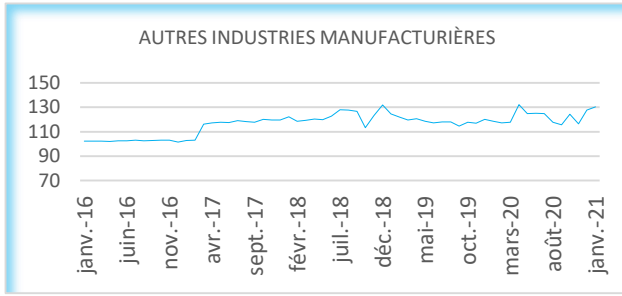


INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

Code NAEMA rev1	BRANCHE D'ACTIVITES	janv-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	janv-21/ janv-20
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES	157,9	149,6	150,3	160,8	173,6	168,2	172,6	9,3
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS	97,2	97,0	95,8	96,7	97,2	98,4	100,3	3,2
10-12	Produits agro-alimentaires	95,1	96,1	95,0	95,2	96,1	97,2	97,7	2,7
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	112,0	112,4	112,4	112,4	112,4	112,4	111,8	-0,1
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	50,3	65,0	21,7	35,3	30,3	15,1	27,0	-46,2
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	100,8	100,8	100,8	100,8	100,8	100,8	100,8	0,0
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	106,9	66,4	74,9	60,6	59,9	65,6	70,3	-34,3
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique	75,3	74,6	73,5	78,5	78,0	77,0	83,7	11,2
23	Matériaux minéraux	100,7	101,5	100,6	101,0	101,8	102,5	102,7	2,0
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	161,2	158,9	161,5	157,7	167,2	173,9	184,8	14,6
26-28	Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements	86,4	86,4	86,4	86,4	86,4	86,4	86,4	0,0
31-33	Autres industries manufacturières	118,7	117,7	115,7	124,2	116,5	127,7	130,3	9,8
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU	102,6	102,6	102,6	102,6	102,7	102,7	102,6	0,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	104,7	103,6	102,8	104,8	106,7	106,9	108,7	3,8
01	Egrenage de coton	133,3	109,5	133,9	131,0	132,9	137,3	121,1	-9,2

NB : Les pondérations des indices de 2020 base 100=2019 sont mises à jour en raison de la disponibilité des valeurs ajoutées de 2019 au prix de 2018. En conséquence, ces indices sont révisés.





Champ couvert

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysé dans cette note..

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois type d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint : **Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale par intérim : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou THIOUB & Muhamed NDIAYE**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Amadou Sall, Awa SEYDI, Birama MBAYE, Ibrahima BA & Nafy KANOUTE**

Distribution: **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**